



CNF par filiation paternel

Par **OUIDAH**, le **08/07/2014** à **01:42**

Bonsoir;j'ai envoyé ma demande de la nationalité française par filiation paternel en sachant que mon grand père a la nationalité..j'ai reçu un refus au prés de ma demande en disant que l'ors de l'obtention de la nationalité de mon grand père mon père été major donc j'aimerais savoir si c'est définitif que je ne peut avoir la nationalité française merci.

Par **youris**, le **08/07/2014** à **10:35**

Bjr
Comme votre père n'était pas français vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française au titre de la filiation paternelle.
Cdt

Par **OUIDAH**, le **09/07/2014** à **11:13**

Bjr
merci pour votre aide donc il a aucun moyen de l'obtenir a travers mon grand père même si il été un ancien combattant!!